

TROPHEE JACQUES LECLERC : EVOLUTIONS 2024

Pour répondre à la demande de nos amis suisses, pouvoir être classés au Trophée Jacques Leclerc, et encourager la participation de français au championnat de classe suisse, l'AS Corsaire France a décidé de faire évoluer son classement annuel par points.

Comme les années précédentes, le classement du Trophée Jacques Leclerc 2024 aura pour base le classement Corsaire établi par la FFVoile. Tous les licenciés de la FFVoile ayant participé au moins à une régates, Corsaire ou inter séries, sur un Corsaire, comme chefs de bord ou équipiers, seront classés.

Rappel modalités classement Corsaire FFVoile.

Pour une régates à l'issue de laquelle 20 bateaux ou plus sont classés, chaque membre de l'équipage marque 200 points pour le bateau vainqueur et 10 points pour celui classé dernier. Pour les autres bateaux, les points sont attribués de manière linéaire entre 200 et 10.

Exemples : - régates avec 20 classés : 200, 190, 180, ..., 20, 10.
- régates avec 39 classés : 200, 195, 190, ..., 15, 10.

Pour une régates totalisant moins de 20 classés, chaque membre de l'équipage du bateau classé dernier marque 10 points, de l'avant-dernier 20 points, puis ainsi de suite jusqu'au premier.

Exemple : - régates avec 7 classés : 70, 60, 50, 40, 30, 20, 10.

Ces points sont ensuite affectés d'un coefficient correspondant au grade de l'épreuve. Un nombre maximum de résultats est pris en compte dans chaque grade pour chaque régatier. Ces coefficients et nombres maxi sont fixés par la classe en accord avec la FFVoile.

Grade épreuve	3	4	5A	5B	5C
Coefficient	15	12	7	3	1
Nbre maxi de résultats comptabilisés	1	3	3	2	1

Période prise en compte pour le classement 2024 : 28/11/2023 au 31/12/2024

Evolution 2024 du Trophée Jacques Leclerc

*** L'AS Corsaire France prendra en compte les résultats des régatiers suisses, chefs de bord et équipiers, ayant participé à au moins une régates du calendrier de l'AS Corsaire France sur le territoire français et les intégrera dans le classement final du Trophée Leclerc 2024.**

*** Le Championnat de classe Corsaire Suisse est classé parmi les épreuves phares du calendrier 2024 de l'AS Corsaire France. Les résultats des coureurs français qui y participeront seront pris en compte comme suit :**

- calcul des points correspondant à une épreuve de grade 4,
- championnat considéré comme une épreuve bonus n'étant pas prise en compte pour le nombre maxi de régates en grade 4. De ce fait, un régatier qui aura participé à la Myth, au National français, au Championnat de classe suisse et aux Voiles d'Automne verra ces quatre résultats comptabilisés. Il en sera de même pour les suisses ayant participé à au moins une régates Corsaire en France.